

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
PV ET LISTE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMÉRO 6-2022 DU 16 DECEMBRE 2022 A 20H00

Présents à 20H00 : Pascal AUVERNOIS, Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Bénédicte VERNE, Pierre VERNE.

Excusés : Patrick EMERY donne pouvoir à Pierre VERNE, Claude JOSSERAND donne pouvoir à Noël BARBIER

Absente : Stéphanie LEROY

Secrétaire de séance : Bénédicte VERNE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2022 : Voté à l'unanimité

TAXE AMENAGEMENT

Le CM décide à l'unanimité d'approuver le principe de non-reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à la C.A du Grand Dole.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M 57

Le CM décide à l'unanimité d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et l'annexe forêt.

CONVENTION DE MANDAT DE GESTION POUR L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Afin d'assurer une organisation opérationnelle efficace, la CAGD et la commune décide de mettre en place une convention de mandat de gestion. Le CM accepte à l'unanimité.

DENONCIATION DU BAIL DE CHASSE CONSENTI A L'A.C.C.A. DE CHAMPAGNEY

Le bail de location conclu entre la commune et l'ACCA de CHAMPAGNEY arrive à la date de dénonciation au 31 décembre 2022. Le conseil municipal après un vote à bulletin secret par 10 voix pour la dénonciation et 0 voix contre, ce bail finira le 30 juin 2023.

DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET FORET 2022

Afin de permettre le remboursement des heures de l'employé communal au budget principal pour des travaux réalisés dans la forêt. Le CM décide à l'unanimité de valider les modifications de crédits

CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU QUARTIER DES CORVEES

Considérant la proposition du SIDEC de retenir l'offre d'A.B.C.D. Le CM décide à l'unanimité ; de retenir l'offre de l'agence A.B.C.D. pour un montant de 21 487.50 € HT.

REALISATION DU PARCOURS DE SANTE

Après avoir étudié la faisabilité, le lieu d'implantation et le dimensionnement d'un CRAPA, d'un jardin d'enfants et l'aménagement d'un terrain ados. Le CM décide à l'unanimité d'approuver ce projet et son financement d'environ de 87 000 € HT.

REFECTION DES VOLETS DE L'ANCIENNE CURE

Il s'avère qu'il est nécessaire de remettre des volets aux fenêtres, un devis a été demandé à une entreprise de menuiserie. Le CM décide à l'unanimité de remettre des volets aux fenêtres.

QUESTIONS DIVERSES

Groupe Facebook : la constitution d'un groupe Facebook communal sera effectif début 2023.

Taux d'imposition taxe foncière pour 2023 : le maire propose 0 % ou peut-être moins.

Parc éolien : l'étude des données font apparaitre un supplément de vent 5%.

Panne d'eau de jeudi 15 décembre était due à un problème électrique « coupure de l'alimentation du puit ».

Clôture de séance 21h40